



Les opérateurs du commerce extérieur

Année 2024

Publié le 08/04/2025

En 2024, pour la deuxième année consécutive, le nombre de sociétés « résidentes » (unités légales) est en recul (-2 300 opérateurs), après une hausse très marquée en 2022 (+6 100 opérateurs). On dénombre ainsi 125 300 opérateurs « résidents » en 2024.

Cette notion de sociétés « résidentes » exclut les sociétés étrangères non immatriculées au registre du commerce et des sociétés (« non-résidentes ») afin de refléter au mieux l'activité industrielle et commerciale sur le territoire économique de la France.

En 2024, la dynamique des opérateurs non-résidents reprend (+9 500 après +700 en 2023).

Au total, après avoir reculé en 2023, le nombre d'opérateurs exportant depuis la France rebondit en 2024, poursuivant la dynamique haussière observée ces dernières années. On dénombre ainsi 151 200 opérateurs en 2024 contre 144 000 en 2023, soit une hausse de 7 200. Cette variation résulte de la cessation de l'activité d'exportation de 37 300 opérateurs (« sortants ») tandis que 44 500 nouveaux exportateurs (« entrants ») sont comptabilisés.

Les 100 premiers opérateurs (soit moins de 0,1 % des opérateurs) représentent 40 % du montant total exporté en 2024, comme l'année précédente. Le nombre d'opérateurs exportateurs vers l'Union européenne est en forte augmentation (+8,7 %, soit 6 800 de plus qu'en 2023). À l'inverse, ils sont moins nombreux à exporter vers l'Europe hors UE (-1,5 %, soit 1 000 de moins qu'en 2023) et vers le continent asiatique (-1,9 %, soit 700 de moins qu'en 2023).

Par taille d'entreprise, les grandes entreprises représentent moins de 0,4 % du nombre total d'entreprises exportatrices, mais réalisent 55 % des exportations de biens en 2024. À l'inverse, les PME et microentreprises, qui représentent 95 % des entreprises exportatrices, ne réalisent que 12 % des ventes à l'étranger.

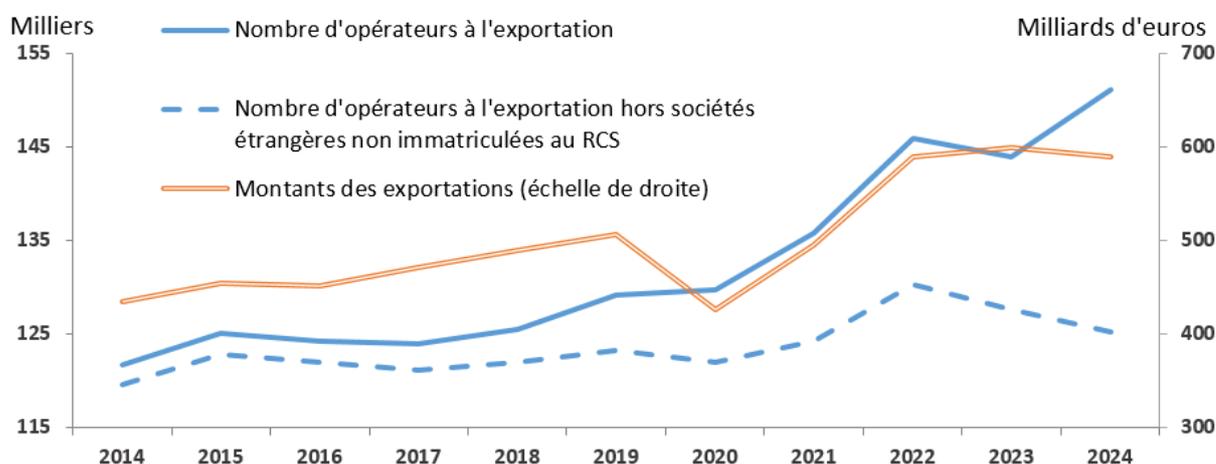
Les opérateurs du commerce extérieur à l'exportation

Le nombre d'exportateurs en France y compris les « non-résidents » rebondit nettement en 2024

En 2024, le nombre total d'exportateurs de biens enregistré en France¹ rebondit nettement : après avoir reculé de 2 000 unités en 2023, il augmente de 7 200 en 2024 pour s'établir à 151 200 (figure 1.A). Il s'agit de la seconde plus forte hausse observée depuis 2014, derrière l'année 2022 où le nombre d'exportateurs avait augmenté de façon record de 10 200 unités. Du fait de ces deux hausses récentes, le nombre d'exportateurs en 2024 est le plus important depuis dix ans (soit +24 % par rapport à 2014). Cependant, cette hausse intervient alors que le nombre d'exportateurs « résidents » recule (de 2 300 unités). Elle est en effet dominée par la dynamique des sociétés « non-résidentes », qui ne sont pas immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS), et sont pour l'essentiel des sociétés du secteur du commerce, de moins de 20 salariés et dont le siège social est situé en Chine (figures 1.B et 1.C). Ainsi, le nombre d'opérateurs étrangers « non-résidents » progresse nettement (+9 500 unités, après +700 unités en 2023). Cette hausse semble marquer la reprise de la tendance haussière constatée depuis 2018.

Bien que le nombre d'opérateurs à l'exportation ait augmenté en 2024, le montant total exporté diminue de 2 % sur l'année, pour atteindre 590 milliards d'euros (figure 1.A). Il s'agit du premier recul du montant total exporté depuis 2020 (-81 Md€, contre -10 Md€ en 2024).

1.A ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'OPÉRATEURS À L'EXPORTATION ET DES MONTANTS EXPORTÉS



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Le nombre d'opérateurs « résidents » recule à nouveau en 2024

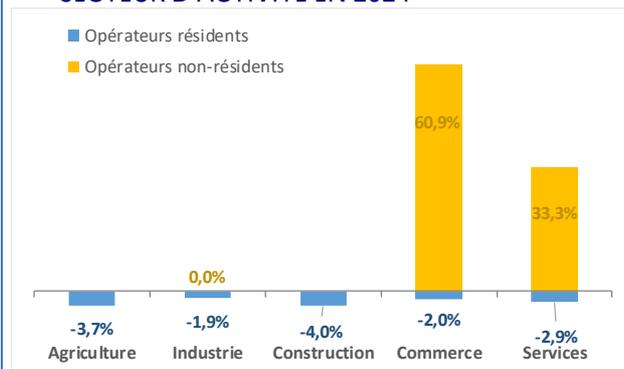
Le nombre des exportateurs « résidents » en France est en baisse en 2024 pour la deuxième année consécutive (-2 300 unités légales, après -2 700 unités légales en 2023 ; figure 2). On dénombre ainsi 125 300 exportateurs « résidents » en France en 2024. Ce recul est observé pour l'ensemble des grands secteurs d'activité, et il concerne les unités légales de moins de 250 salariés, tandis que le nombre d'opérateurs résidents de plus de 250 salariés est stable en 2024.

¹ Dans toute cette publication, les nombres d'opérateurs et les montants d'exportations associés englobent, sauf indication contraire, les unités légales enregistrées en France dans le répertoire Sirene. Sont notamment exclues de ces statistiques, les unités légales monégasques (encadré 1).

1.B ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS PAR TRANCHE D'EFFECTIFS EN 2024

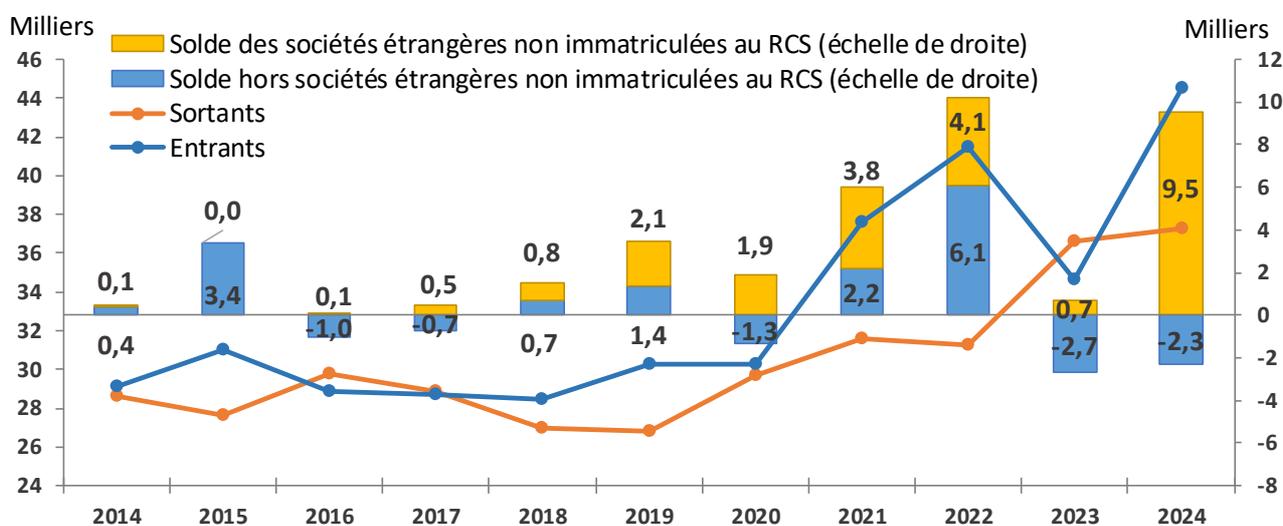
Catégorie	Opérateurs résidents	Opérateurs non-résidents
Moins de 20 salariés	-1,7%	+58,9%
De 20 à moins de 250 salariés	-2,3%	0,0%
250 salariés et plus	0,0%	0,0%

1.C ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2024



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS « ENTRANTS » ET « SORTANTS » À L'EXPORTATION



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Nette hausse du nombre d'exportateurs « entrants » et légère hausse de celui des « sortants »

En 2024, environ 44 500 opérateurs commencent ou reprennent une activité d'exportation, alors qu'ils n'exportaient pas en 2023 (figure 2). À l'inverse, 37 300 exportateurs en 2023, n'ont effectué aucune exportation en 2024. Cela représente, respectivement, 9 900 exportateurs « entrants »² de moins qu'en 2023, et 700 exportateurs « sortants »² de plus. Le taux d'exportateurs « sortants » est stable, à 25%, de 2023 à 2024, et celui des « entrants » augmente, passant de 24 % à 29 % sur la même période.

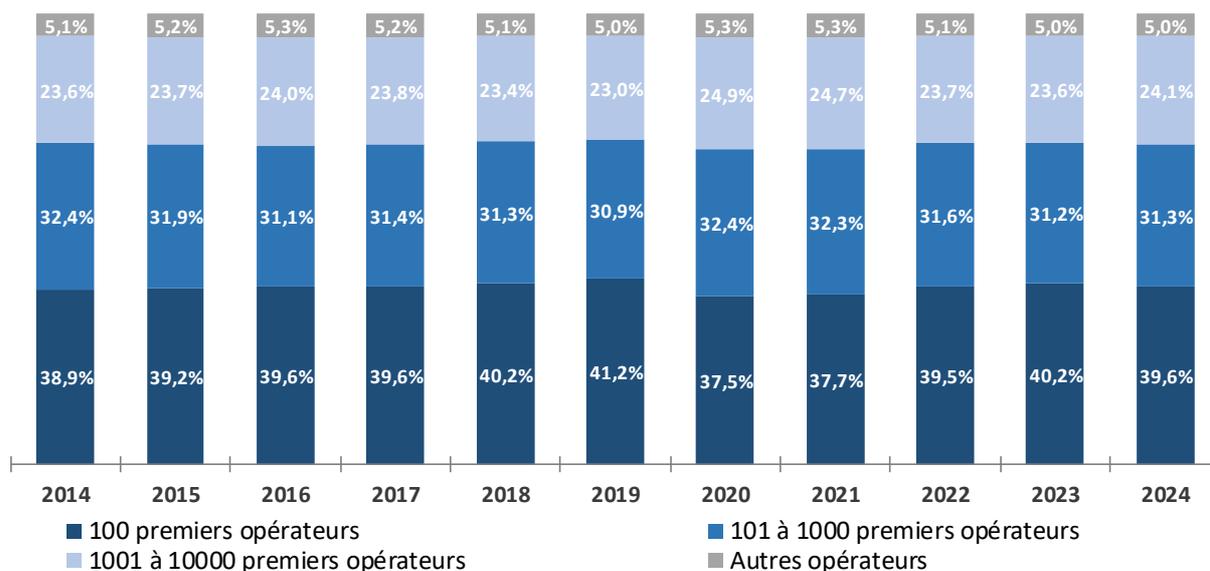
Un appareil exportateur français un peu moins concentré

En 2024, la part des 100 premiers exportateurs (qui représentent moins de 0,1 % du nombre total d'exportateurs) dans le total des montants exportés est de 39,6 %. Après avoir nettement reculé, de 41,2 % en 2019 à 37,5 % en 2020, la hausse continue depuis 2021 de leur part marque le pas, reculant de 0,6 point en 2024 (figure 3). Les 1 000 premiers (moins de 1 % des exportateurs), concentrent 71 % des valeurs exportées (soit la même part qu'en 2023), ce qui représente en moyenne 418 millions d'exportations par opérateur sur l'année. À l'opposé, les opérateurs classés au-delà du 10 000^e rang (93 %

² Cf. Encadré 1 pour les définitions.

des exportateurs) réalisent seulement 5 % des ventes à l'étranger (proportion stable sur les 10 dernières années), pour un montant annuel moyen d'environ 209 milliers d'euros par opérateur.

3. CONCENTRATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS SELON LA PART DU MONTANT EXPORTÉ

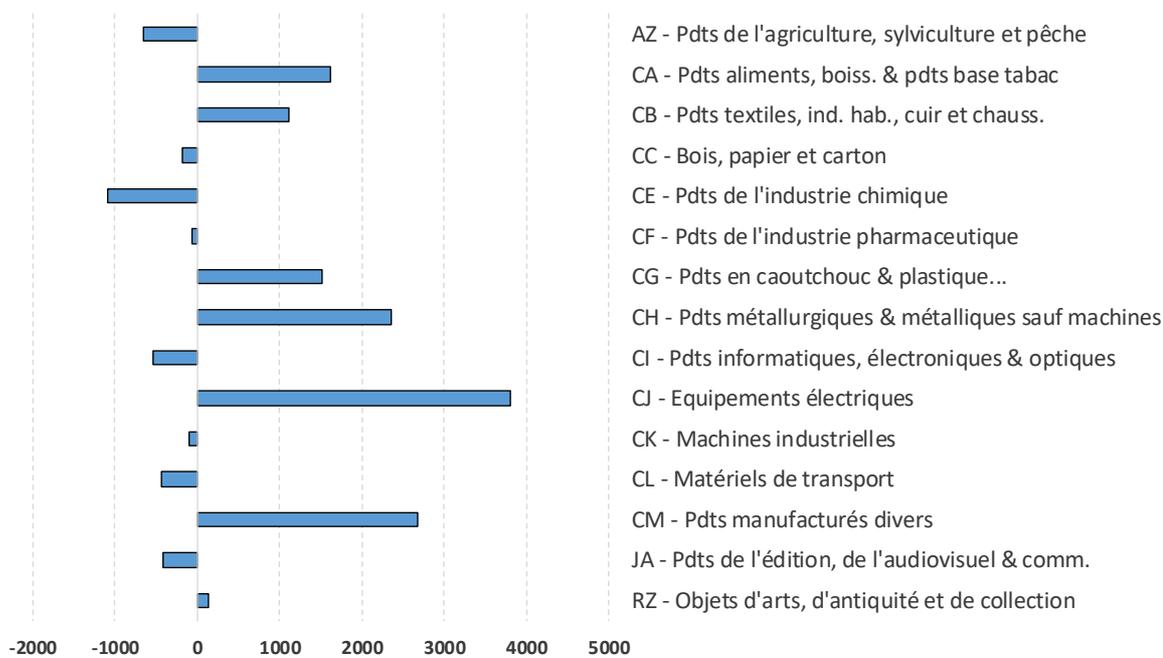


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Sur l'année, le nombre d'opérateurs augmente pour la plupart des produits exportés

En répartissant les opérateurs selon la nature des produits échangés (figure 4), leur nombre augmente pour la majorité des familles de produits mais plus particulièrement pour les équipements électriques (+3 800), les produits manufacturés divers (+2 700), ainsi que les produits métallurgiques et métalliques (+2 400). À l'inverse, le nombre d'exportateurs diminue pour les produits de l'industrie chimique (-1 100) et les produits agricoles notamment (-700).

4. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA NATURE DES PRODUITS ÉCHANGÉS³ (A38)

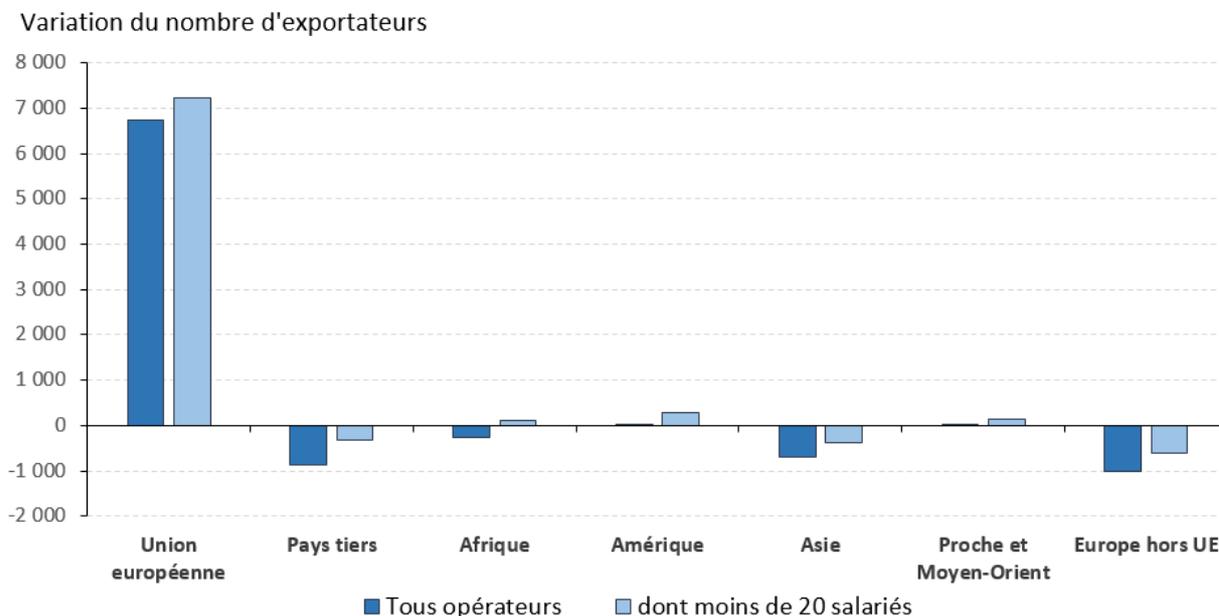


³ Seuls les 15 principaux produits au niveau A38 de la nomenclature agrégée (cf. Encadré 1) sont représentés.

Par zone géographique, le nombre d'exportateurs augmente fortement vers l'Union européenne

En 2024, le nombre d'exportateurs qui échangent avec l'Union européenne (UE) s'accroît de 6 800, alors qu'il diminue légèrement vers les zones « tierces », c'est-à-dire en dehors de l'UE : l'ampleur de ces baisses (figure 5) est plus élevée vers l'Europe hors UE (-1 000), ainsi que vers l'Asie (-700).

5. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA DESTINATION GÉOGRAPHIQUE ET LA TAILLE



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Encadré 1 : méthodologie, définitions et nomenclatures

1. Définitions

Les opérateurs désignés dans cette publication comme « non-résidents » sont des sociétés étrangères qui exportent des biens depuis la France. Ces sociétés sont enregistrées au répertoire Sirene car elles réalisent des opérations qui relèvent de la TVA en France. Cependant, elles ne sont pas immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS) et ne possèdent pas d'établissement stable sur le territoire national. Elles sont repérées grâce à la catégorie juridique 3220 (cf. <https://www.insee.fr/fr/information/2028129> pour plus de détails). À l'inverse, on désigne comme **résident**, un opérateur enregistré au répertoire Sirene et au RCS, repéré par une catégorie juridique différente de 3220.

On appelle « entrant » un opérateur ou une entreprise qui réalise au moins une exportation au cours de l'année N mais qui n'exportait pas l'année N-1.

On appelle « sortant » un opérateur ou une entreprise qui a réalisé au moins une exportation au cours de l'année N-1 mais qui n'exporte plus l'année N.

Le taux d'exportateurs « entrants » (respectivement « sortants ») pour l'année N est défini comme le nombre d'opérateurs « entrants » (resp. « sortants ») de l'année N rapporté au nombre total d'exportateurs de l'année N.

Un pays tiers (resp. zone tierce) correspond à un pays (resp. zone) se situant hors Union européenne.

2. Concepts

Le périmètre du bilan sur les opérateurs du commerce extérieur concerne tous les échanges de biens déclarés de la France vers des pays de l'Union européenne ou des pays tiers. **Les opérateurs sont comptabilisés en unités légales** : un numéro Siren affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond donc pas nécessairement à la **notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008** (cf. encadré 2), qui elle est utilisée dans l'analyse par taille des entreprises.

S'agissant des flux à l'intra-UE, à compter du 1^{er} janvier 2022, la Déclaration d'échanges de biens (DEB) a été remplacée par deux procédures de collecte séparées : l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) et l'état récapitulatif TVA concernant les livraisons de biens intra-UE. Tous les opérateurs qui ont exporté des biens vers l'Union européenne sont tenus de déposer un état récapitulatif TVA concernant ces livraisons de biens intra-UE. De plus, les opérateurs qui sont enquêtés sont soumis à l'obligation de réponse à l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) (cf. pour plus de détails : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/comment-remplir-sa-reponse-lenquete-mensuelle-statistique-sur-les-echanges-de-biens-intra-ue>).

S'agissant des flux vers les pays tiers, ils sont identifiés à partir des Documents Administratifs Uniques (DAU) déposés par les opérateurs auprès de la Douane, en amont du franchissement de la frontière par la marchandise (cf. pour plus de détails : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/limport-ou-llexport-une-obligation-declarer-sa-marchandise>).

3. Nomenclatures

Les DAU et l'enquête EMEBI collectent l'information sur les produits exportés selon la Nomenclature Combinée à 8 chiffres (NC8). Cette nomenclature est le prolongement au sein de l'Union européenne du Système harmonisé (SH), nomenclature internationale. Elle se décompose en environ 10 000 rubriques. Les données statistiques sur les opérateurs sont diffusées selon les regroupements A38 et A129 qui sont des nomenclatures utilisées par les comptes nationaux européens.

4. Changements méthodologiques à compter de 2022

À compter de la publication se rapportant au nombre d'opérateurs à l'exportation en 2022, **la méthodologie d'estimation des caractéristiques des opérateurs exportant à l'intra-UE mais qui sont en dehors de l'échantillon de l'enquête EMEBI a évolué**. En effet, afin de prendre en compte la mise œuvre de l'EMEBI qui a induit la suppression du seuil déclaratif à 460 000 euros à partir du 1^{er} janvier 2022, un changement méthodologique a été effectué. Le pays de destination des biens est estimé par celui de l'acquéreur déclaré par l'opérateur dans son état récapitulatif fiscal. La méthode du plus proche voisin est utilisée pour estimer au mieux les biens exportés par les opérateurs qui ne sont pas enquêtés. Cette méthode implique de regrouper tous les opérateurs en fonction de leur activité économique. Les facteurs de distribution sont calculés au niveau des groupes d'activité (code APE) au niveau du pays de destination et en considérant les opérateurs enquêtés pour lesquels des données par produit sont disponibles. Les biens exportés sont estimés pour les opérateurs non enquêtés en fonction du groupe d'activité économique auquel ils appartiennent. Il est supposé que tous les opérateurs appartenant au même groupe d'activité ont des schémas commerciaux similaires. Elle remplace la méthode "just above threshold trade" qui repose sur l'hypothèse que la distribution des échanges commerciaux par pays et nature de produits des opérateurs qui sont sous le seuil est similaire à celle qui est observée pour les opérateurs qui ont des montants d'échanges dans un intervalle au-dessus mais proche de ce seuil.

Ces changements méthodologiques concernent les répartitions par produit (graphique 4) et par zone géographique (graphique 5).

Ce changement de méthodologie ne concerne que les données intra-UE, la collecte des échanges extra-communautaires est toujours réalisée à partir de l'ensemble des documents administratifs uniques (DAU).

Par ailleurs, compte tenu de leur spécificité, **l'évolution du nombre d'opérateurs étrangers « non-résidents » est précisée en complément de celle, habituelle, du nombre d'opérateurs à l'exportation**. En effet, au vu de leur catégorie juridique, ces opérateurs étrangers n'ont aucune activité industrielle ou commerciale sur le territoire national. Leur démographie, notamment ces 5 dernières années, est donc davantage susceptible d'être influencée par des évolutions réglementaires que par l'activité économique nationale. La comparaison des nombres de sociétés « résidentes » et « non-résidentes » permet donc d'enrichir l'analyse de la statistique des nombres d'opérateurs à l'exportation.

Enfin, une autre évolution est apportée à la méthodologie de dénombrement d'opérateurs à l'exportation. **Les échanges sur le territoire monégasque qui jusqu'alors faisaient partie de cette statistique n'y sont plus comptabilisés** depuis 2022. En effet, afin de les rendre plus comparables à l'activité économique en France, les statistiques des nombres d'opérateurs à l'exportation sont dorénavant limitées au seul territoire économique français tel que défini par l'Insee, c'est-à-dire se limitant à l'hexagone et aux départements-régions d'outre-mer. Ainsi, les échanges extérieurs de biens se déroulant en principauté de Monaco sont exclus de ces statistiques, bien que le territoire fasse partie du territoire douanier de la France. Cette modification du champ géographique –réalisée rétrospectivement sur le passé jusqu'en 2015– n'a toutefois qu'un impact très limité sur cette statistique, le nombre d'opérateurs monégasques n'excédant pas les 300 sur un an entre 1993 et 2014.

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis :

https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Data-Publi-An-Exportateurs_A2024.xlsx

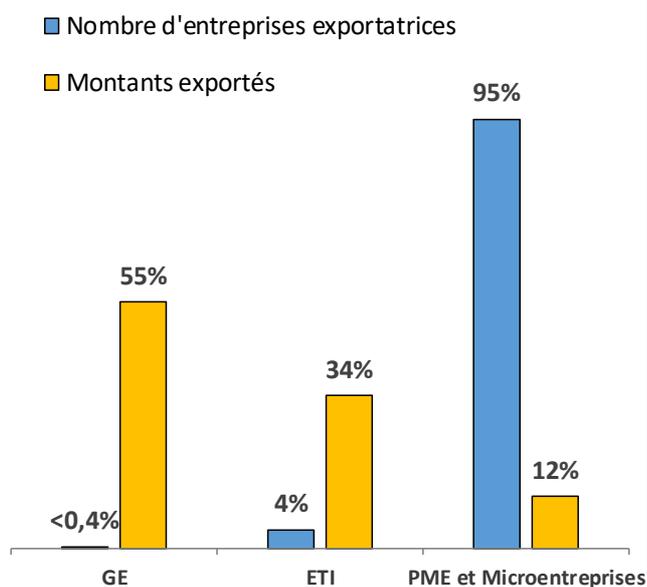
Analyse par taille des entreprises exportatrices

L'analyse par taille d'entreprise ci-après se base sur la **définition de l'entreprise au sens économique**, telle que décrite par la loi de modernisation de l'économie de 2008 (encadré 2).

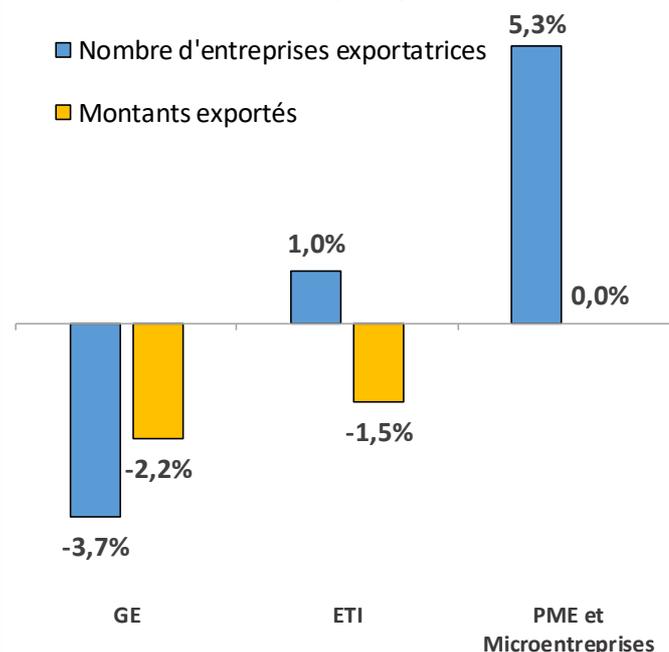
Minoritaires en nombre, les grandes entreprises réalisent plus de la moitié des exportations

Bien que les grandes entreprises (GE ; encadré 2) représentent moins de 0,4 % du nombre total d'entreprises exportatrices, elles effectuent 55 % des exportations de biens en 2024 (figure 6), comme en 2023. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) représentent 4 % des exportateurs et exportent 34 % des montants. À l'inverse, les PME et microentreprises qui représentent 95 % des entreprises exportatrices, ne réalisent que 12 % des ventes à l'étranger.

6. RÉPARTITION EN 2024 DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES ET DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE (EN %)



7. TAUX D'ÉVOLUTION EN 2024 DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES ET DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE (EN %)



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Le nombre d'exportateurs ne diminue que pour les grandes entreprises, tandis qu'il augmente pour les autres catégories d'entreprises, en particulier pour les PME et microentreprises

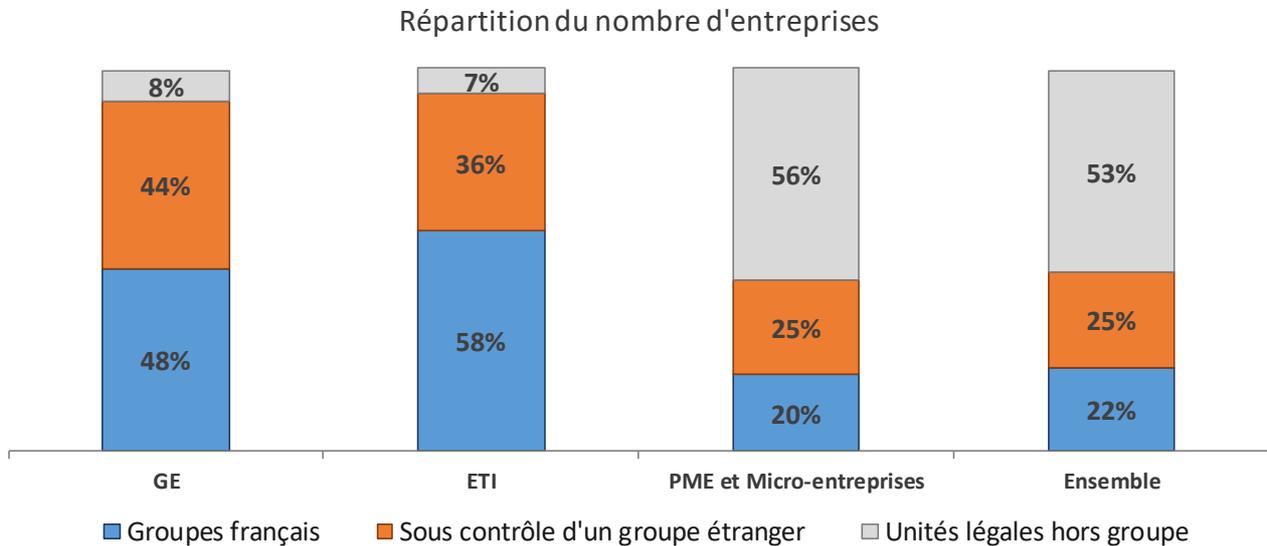
Le nombre de GE a reculé de 3,7 % en 2024, contre une hausse de 5,3 % pour les PME et microentreprises (catégorie dans laquelle se situent les opérateurs non-résidents) et de 1,0 % pour les ETI et 0,6 % pour les ETI (figure 7).

En valeur, le montant des exportations des GE est en baisse de 2,2 %, et celui des ETI de 1,5 %. Quant aux exportations des PME et microentreprises, elles sont stables.

Le poids des filiales étrangères dans le commerce extérieur français reste important en 2024

En 2024, les entreprises exportatrices sous contrôle d'un groupe étranger représentent un quart (25 %) de l'ensemble des entreprises exportatrices. Cette proportion est très variable selon la catégorie d'entreprises. De 44 % pour les GE et de 36 % pour les ETI exportatrices, elle se situe à 25 % pour les PME et microentreprises (figure 8), cette dernière catégorie représentant 96 % des entreprises exportatrices.

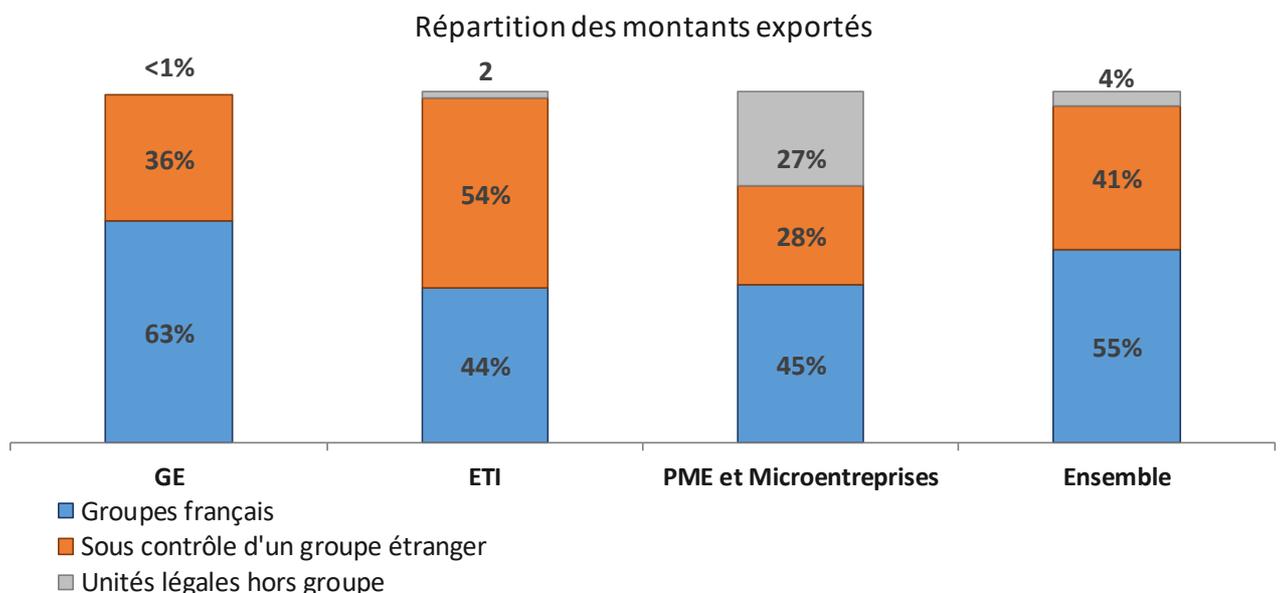
8. RÉPARTITION DES ENTREPRISES EXPORTATRICES SELON LEUR CATÉGORIE ET LE TYPE DE CONTRÔLE EN 2024



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés), Insee (liaisons financières, le répertoire français sur les groupes) pour le type de contrôle.

En revanche, ces entreprises sous contrôle étranger ont des flux importants et représentent 41 % des montants d'exportations de la France en 2024. Cette proportion, également, varie selon la catégorie d'entreprises : de 28 % pour les PME et microentreprises, leur poids s'élève à 36 % du montant à l'exportation des GE et à 54 % de celui des ETI (figure 9).

9. RÉPARTITION DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET TYPE DE CONTRÔLE, EN 2024



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés), Insee (liaisons financières, le répertoire français sur les groupes) pour le type de contrôle.

FOCUS : Au moins un cinquième des exportations de biens intracommunautaires sont internes à un groupe

PRESENTATION DU REPERTOIRE EGR (EUROPEAN GROUP REGISTER)

Issu d'une coopération entre Eurostat et les instituts nationaux de statistiques (INS) européens, le répertoire européen des groupes (EGR) recense les entreprises multinationales opérant dans l'Union européenne. Mis à jour annuellement, ce référentiel a pour objectif de mutualiser et consolider les informations provenant des répertoires nationaux. En France, le répertoire LIFI (Liaisons Financières) assure l'identification, la caractérisation et la détermination des contours des groupes de sociétés opérant sur le territoire national. C'est principalement avec ce répertoire que l'Insee alimente le répertoire EGR.

Répondant à des finalités statistiques, l'EGR étend cette connaissance à l'ensemble du territoire européen et donne une vue d'ensemble des liens de détention capitalistique inter-frontaliers entre filiales européennes d'un même groupe.

RELIER L'EGR ET LES DONNEES DU COMMERCE EXTERIEUR POUR MAXIMISER L'UTILISATION DES INFORMATIONS EXISTANTES

L'EGR répond au besoin émergent du microdata linking qui est une méthode statistique visant à maximiser l'utilisation des informations existantes sans alourdir la charge de réponse des entreprises aux enquêtes.

Dans le domaine des statistiques du commerce extérieur, un appariement avec l'EGR permet d'introduire une nouvelle caractérisation des échanges de biens. En effet, relier l'EGR et les données collectées dans le cadre de l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-communautaires (Emebi) ouvre la voie à l'identification des exportations de biens d'une filiale française à une filiale du même groupe située dans un autre État membre de l'UE. Cet appariement est rendu possible par la collecte dans l'enquête Emebi du numéro de TVA du client étranger d'une entreprise française exportatrice. Cette identification demeure perfectible et les premiers résultats minorent plutôt la mesure.

RESULTATS

Plus d'un cinquième des exportations de biens intra-UE résultent de transactions « intra-groupes »

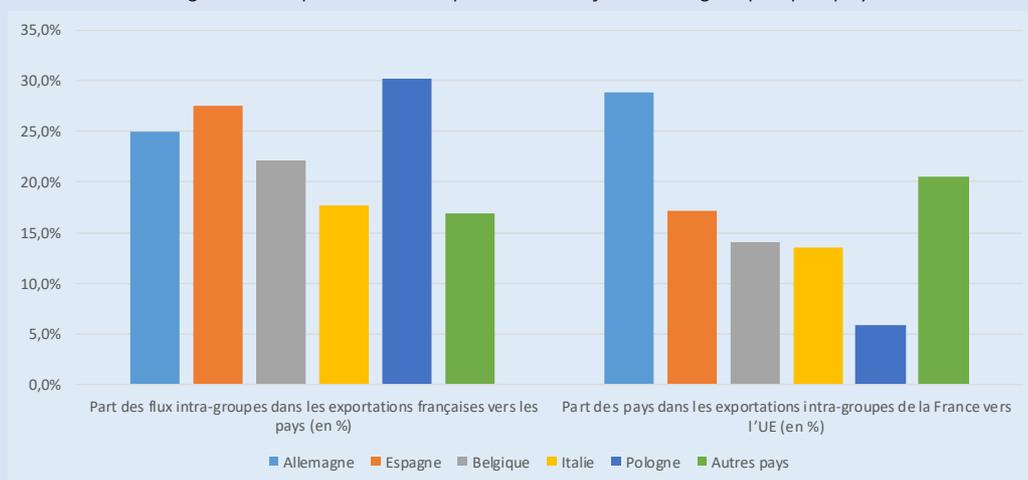
En 2022, on recense ainsi 3 500 groupes ayant au moins une filiale française exportant des biens à une filiale du même groupe située dans un autre État membre de l'UE. Ces échanges intra-groupes mettent en relation 6 000 unités légales françaises exportatrices et 12 400 unités légales importatrices domiciliées dans un autre État membre de l'UE. En valeur, ces exportations s'élèvent à 72 Md€ et représentent près de 22 % du total des exportations intracommunautaires de la France.

Au moins un quart des exportations vers l'Allemagne sont intra-groupes

Les quatre principales destinations des exportations réalisées au sein d'un même groupe sont des pays frontaliers : vers l'Allemagne, un quart des exportations sont intra-groupes et l'Allemagne est la destination de 29 % des exportations intra-groupes de la France à destination d'un État membre de l'UE (figure 1).

Parmi les cinq premières destinations qui totalisent près de 80 % des exportations intra-groupes de la France, c'est avec la Pologne que ce type d'échanges est le plus intense : 30 % des exportations sont intra-groupes.

Figure 1 : Importance et répartition des flux intra-groupes par pays



Année 2022 – source : Emebi, EGR

Lecture : la part des flux intra-groupes dans les exportations françaises vers l'Allemagne s'élève à 20,7 Md€ en 2022, soit 25 % de l'ensemble des exportations vers l'Allemagne. Elle représente 29 % des exportations intra-groupes de la France qui ont pour destination un État membre de l'UE.

Les groupes français sont minoritaires en nombre mais contribuent majoritairement à ces exportations

Le centre de décision d'un groupe de sociétés est l'entité qui prend les décisions stratégiques du groupe et dans laquelle se réunissent les dirigeants ou le conseil d'administration. Les quelque 3 500 groupes étudiés se répartissent équitablement entre ceux dont le centre de décision est en France (38 %, figure 2) et ceux dont le centre de décision est dans un autre État membre (42 %). Les 20 % restants ont leur centre de décision domicilié hors du territoire de l'UE. En valeur, les groupes français, c'est-à-dire ceux dont le centre de décision est en France, réalisent 58 % des exportations intra-groupes de la France contre 23 % pour ceux dont le centre est situé dans un autre État membre de l'UE.

Figure 2 : ventilation des exportations intra-groupes en fonction de la domiciliation du centre de décision

Domiciliation du centre de décision	Nombre de groupes	Part	Montant des exportations intra-groupes (en Md€)	Part
France	1 329	38 %	41,8	58 %
Autre pays de l'UE	1 493	42 %	16,6	23 %
Hors UE	695	20 %	13,2	19 %
Total	3 517	100 %	71,5	100 %

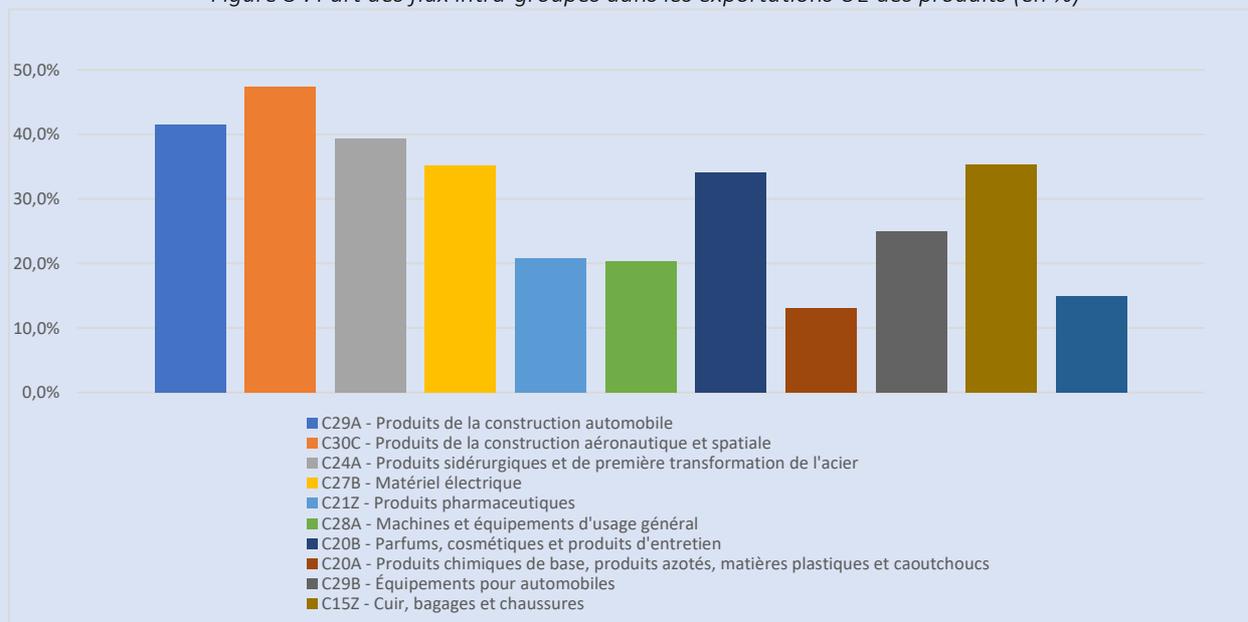
Année 2022 – source : Emebi, EGR

Lecture : En 2022, 1 329 groupes qui ont leur centre de décision domicilié en France réalisent des exportations intra-groupes depuis le territoire français, soit 38 %. Ces groupes français sont à l'origine d'exportations intra-groupes qui s'élèvent à 41,8 Md€ en 2022, soit 58 % du total.

Fortes intensités des flux intra-groupes pour les produits de l'automobile et de l'aéronautique

Les produits de la construction automobile (C29A) constituent 15 % des échanges effectués par la France entre unités d'un même groupe. Ces produits se caractérisent par une forte prédominance des exportations intra-groupes qui représentent 41 % du total des exportations (figure 3). On observe également une forte intensité des échanges intra-groupes parmi les produits de la construction aéronautique et spatiale (C30C) avec 47 % et les produits sidérurgiques (C24A) avec 39 %.

Figure 3 : Part des flux intra-groupes dans les exportations UE des produits (en %)



Année 2022 – source : Emebi, EGR

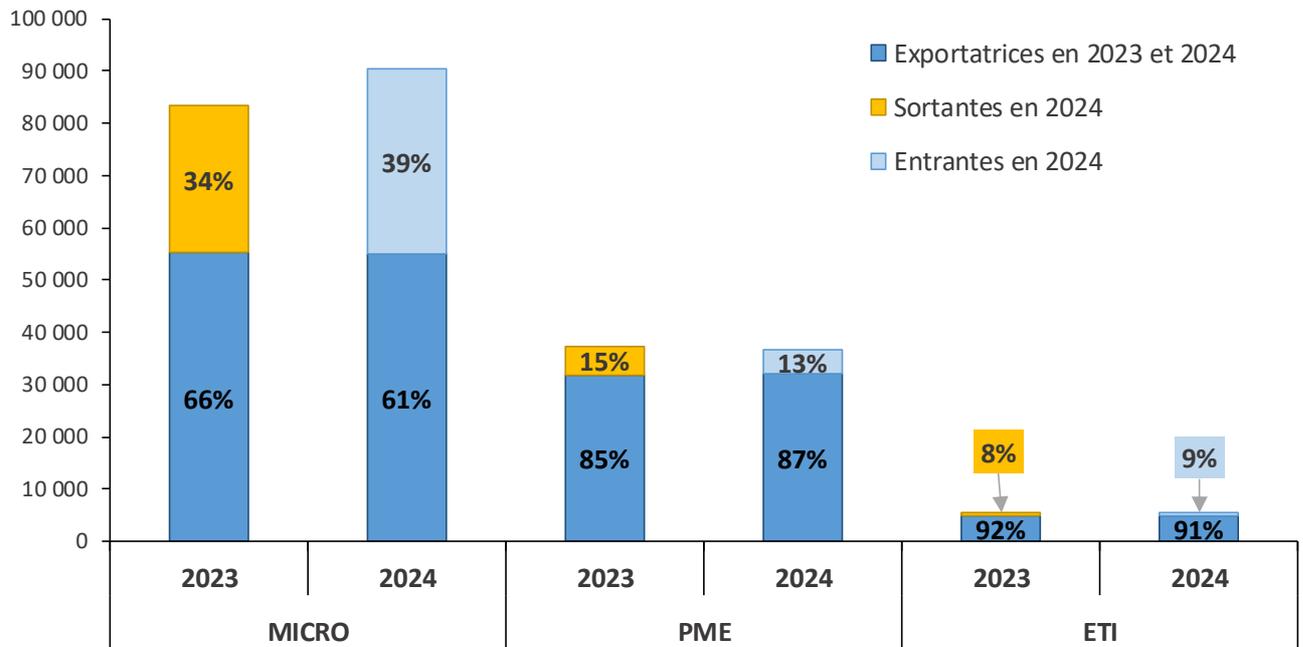
Lecture : les exportations de produits de la construction automobile (C29A) réalisées au sein d'un même groupe s'élevaient en 2022 à 41 % de l'ensemble des exportations intracommunautaires de ces produits.

Un renouvellement toujours très important des microentreprises

Le renouvellement des opérateurs à l'exportation est particulièrement important pour les microentreprises. Les « sortantes » représentent, en 2024, 34 % du nombre des microentreprises ayant exporté en 2023 ; les « entrantes » en 2024 représentent 39 % des microentreprises exportant en 2024 (figure 10).

En comparaison, au sein des PME ces proportions sont bien moindres (15 % de « sortantes » et 13 % d'« entrantes ») ; et elles le sont encore moins pour les ETI (8 % de « sortantes » et 9 % d'« entrantes »). Au total, sur l'ensemble des catégories, si les entreprises « entrantes » en 2024 représentent 39 % des entreprises exportatrices, elles ne réalisent que 0,5 % des montants exportés sur l'année ; les entreprises « sortantes » représentaient 27 % des entreprises exportatrices en 2023 et 0,6 % des montants exportés de cette année.

10. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « SORTANTES » PAR CATÉGORIE

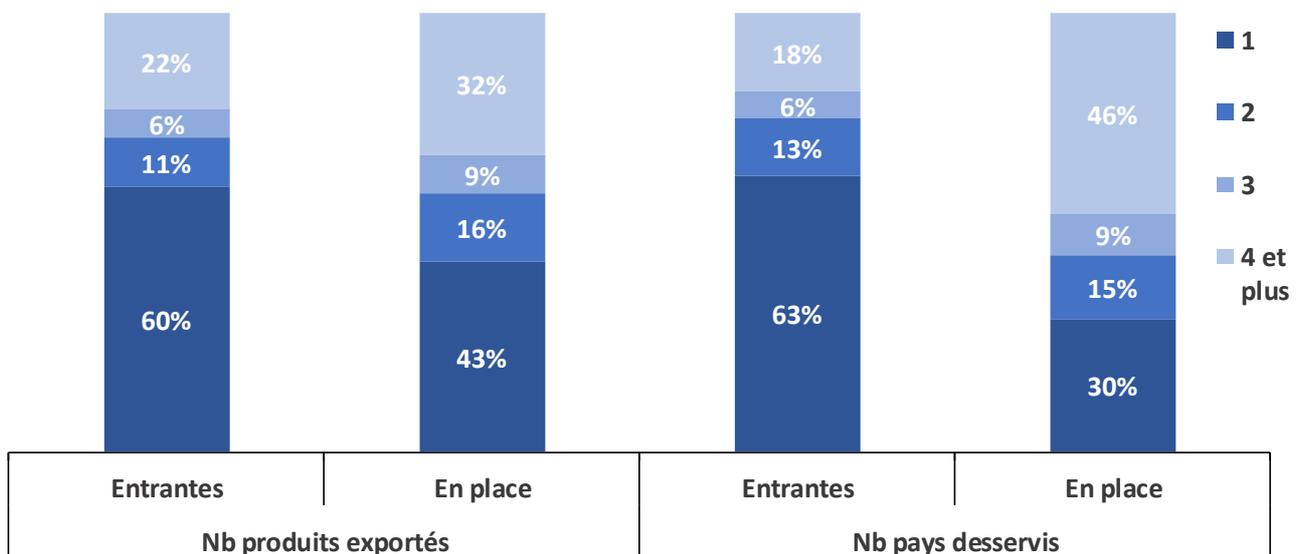


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Des entreprises « entrantes » spécialisées

La grande majorité des entreprises « entrantes » en 2024 sont très peu diversifiées en termes de type de produit exporté (selon la nomenclature A129)⁴, et de pays d'exportation. Ainsi 60 % des entreprises « entrantes » n'exportent qu'un seul type de produit contre 43 % des entreprises « en place » (c'est-à-dire qui ont déjà exporté l'année précédente), et 63 % des « entrantes » n'exportent que vers un seul pays tandis que seulement 30 % des entreprises « en place » sont dans ce cas.

11. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « EN PLACE » SELON LE NOMBRE DE PRODUITS⁴ EXPORTÉS ET SELON LE NOMBRE DE PAYS DE DESTINATION



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

⁴ À compter du bilan portant sur l'année 2022, suite au changement méthodologique d'estimation des biens exportés, une famille de produit correspond dorénavant à un poste du niveau A129 de la nomenclature agrégée. Dans les publications précédentes, cette répartition était calculée à partir de la Nomenclature Combinée à 8 chiffres (voir Encadré 1).

Encadré 2 : éléments méthodologiques sur les entreprises au sens de la LME

Le décret 2008-1354 d'application de la loi (loi n° 2008-776 du 4 août 2008) de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'Insee identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes. Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales. Ces entreprises peuvent être indépendantes ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger. L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

La catégorie d'entreprise est définie par l'Insee pour représenter la taille de l'entreprise, en fonction notamment de l'effectif salarié et du chiffre d'affaires de l'entreprise statistique (cf. : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303564?sommaire=3353488#definition-5>).

Pour en savoir plus, voir la nouvelle diffusion des statistiques structurelles d'entreprises – Rapport du groupe de travail du Cnis n° 157, octobre 2019 : <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-n%C2%B0-157.pdf>

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction en chef : Julien DEROYON

Rédaction : Yacine BOUGHAZI, Roxane JOURDAIN, David LE NINIVIN, Siméon TSANG

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

ISSN 1242-0336 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

